# Règlement Jeu-Concours « 80 ans Chez Jenny» du 9 novembre au 18 décembre 2011

#### **ARTICLE 1**: DATE DE DEROULEMENT DU JEU-CONCOURS

La S.A.S Chez Jenny, société du Groupe Frères Blanc, au capital de 1 665 000 €, enregistrée au RCS de Bobigny sous le numéro : 552 113 169 000 15, établissement principal domicilié au 39, Bd du Temple – dont le siège social est situé : Carré Pleyel – Immeuble Thalie, 5 rue Pleyel 93200 Saint-Denis – (dénommée ci-après « l'Organisateur ») organise un Jeu-Concours gratuit sans obligation d'achat, du 9 novembre au 18 décembre 2011 jusqu'à minuit.

#### **ARTICLE 2**: PRINCIPE DU JEU-CONCOURS

La participation à ce Jeu-Concours est gratuite et réservée aux personnes majeures, résidantes en France Métropolitaine à raison d'une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse). - Les membres du personnel du Groupe Frères Blanc composé des sociétés : Financière Frères Blanc et de toutes les sociétés d'exploitations, dont le détail figure en Annexe 1 ainsi que les membres de leur famille directe vivant sous le même toit sont exclus de ce Jeu-Concours (Cfr. Annexe 1 – Liste des restaurants du Groupe Frères Blanc).

Pour jouer, les participants doivent se procurer et remplir un bulletin de participation. Ces derniers sont disponibles gratuitement du 9 novembre au 18 décembre 2011 jusqu'à minuit, au sein du restaurant Chez Jenny selon ses plages horaires d'ouverture.

Des bulletins de participation seront également distribués dans le cadre d'une opération de street marketing le 9 novembre 2011.

Les bulletins de participations sont également disponibles sur simple demande, accompagnée de vos coordonnées complètes avant le 7 décembre 2011 (cachet de la poste faisant foi), à l'adresse de la société organisatrice dont le siège social est : SA Financière Frères Blanc, Service Communication Jeu-Concours « 80 ans Chez Jenny » Carré Pleyel - Immeuble Thalie – 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis. Vous pouvez également obtenir le remboursement des frais d'affranchissement de demande de bulletin de participation et de règlement. Le remboursement sera effectué par timbre postal au tarif lent en vigueur.

Les bulletins de participation dûment complétés doivent être déposés dans l'urne prévue à cet effet au sein du restaurant participant. Les éventuels bulletins de participations remontés au siège de la société organisatrice seront invalidés.

Tout bulletin de participation dont une ou des mentions requises serai(en)t inexacte(s) ne sera pas pris en compte et entraînera, automatiquement et de plein droit, la nullité de la participation du Joueur au concours.

Les informations fournies par le Joueur ne doivent concerner que ce dernier et, en aucun cas, le Joueur ne peut remplir un bulletin de participation pour le compte d'une tierce personne.

La clôture des participations au tirage au sort aura lieu le 18 décembre 2011 à minuit.

#### **ARTICLE 3**: LOTS MIS EN JEU

La S.A.S Chez Jenny met en jeu les dotations suivantes :

- 1 séjour pour deux personnes de trois jours et deux nuits sur Strasbourg d'une valeur totale de 910 € TTC. Le séjour devra être réservé impérativement avant le 31 décembre 2012.

Ce séjour comprend :

- -Le transport A/R en TGV 1ère Classe de Paris Est à Strasbourg
- -Le séjour à l'Hôtel Maison Rouge pour deux nuits en chambre grand confort avec petits déjeuners buffet.

La réservation devra être effectuée auprès de l'agence de voyages Terres d'Alsace, 7, place des Halles, 67000 Strasbourg. C'est uniquement auprès de cette agence que le gagnant pourra réserver son séjour. Pour ce faire, il devra être muni impérativement de son bon de réservation, qui lui aura été transmis dans le courrier lui notifiant son gain. Si le gagnant souhaitait prolonger son séjour et/ou prendre un hébergement avec un prix supérieur au budget consenti dans le cadre de ce Jeu-Concours, les frais supplémentaires seront à sa charge et ne pourront en aucun cas être pris en charge par l'organisateur. Les dépenses personnelles, transports et extras en général, non expressément compris dans les lots ci-dessus, restent à la charge exclusive des Gagnants.

- -2 bons cadeaux pour deux personnes « Soirées Privilège » (package théâtre + restaurant) d'une valeur unitaire de 150 € TTC. Ces bons cadeaux sont consommables dans tous les établissements détenus par la Financière Frères Blanc. Pour réserver, les bénéficiaires devront se rendre impérativement sur le site Internet des Soirées Privilèges : www.soireesprivileges.com pour consulter les packages disponibles. Les bénéficiaires pourront effectuer leurs réservations directement en ligne ou en contactant le service commercial de la Financière Frères Blanc au 0 892 700 259. Les bons cadeaux ne sont pas remboursables et sont valables un an à compter de la date d'émission. Aucun rendu de monnaie ne sera possible.
- 3 bons cadeaux « restaurant » pour deux personnes à la Brasserie Chez Jenny, d'une valeur unitaire de 100 € TTC. Repas à consommer jusqu'au 30 juin 2011, hors dates du 24, 25 et 31 décembre 2011.

Soit une dotation totale de 1510 euros TTC. 5500 bulletins de participation sont édités. Les gagnants seront désignés par tirage au sort.

#### **ARTICLE 4**: CONDITION PARTICIPATIVE

Pour participer à ce Jeu-Concours, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (Nom, Prénom, Adresse postale, Adresse e-mail, Téléphone...). Ces informations sont enregistrées et conservées dans un fichier informatique et sont expressément nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution de leurs prix.

Tout bulletin rempli en plusieurs exemplaires, même nom, même adresse, incomplet, illisible ou déposé sous une autre forme que celle prévue dans le présent règlement, sera considéré comme nul.

# **ARTICLE 5**: TIRAGE AU SORT

Les gagnants seront tirés au sort dans la semaine du 9 janvier 2012, à partir de tous les bulletins de participation correctement remplis en présence de la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice à PARIS et aux côtés de la société organisatrice.

## **ARTICLE 6**: REMISE DU LOT

Une fois le tirage au sort effectué, les gagnants seront avisés par courrier postal aux coordonnées qu'ils ont indiquées sur le bulletin de participation. Les gagnants seront informés des modalités pour entrer en possession de leurs dotations lors de cette notification.

Le prix offert ne peut donner lieu de la part du gagnant ou de son représentant, à aucune contestation d'aucune sorte, ni faire l'objet d'un remboursement en espèces, ni d'aucune contrepartie ou échange de quelque nature que ce soit. Le gagnant autorise toutes les vérifications concernant son identité, sa fonction et son lieu de travail (adresse postale et/ou internet). Toutes fausses informations d'identité ou d'adresses entraînent la nullité de sa participation.

La société organisatrice ne saura être tenue pour responsable des problèmes postaux, du mauvais acheminement de l'expédition du lot.

## **ARTICLE 7**: REGLEMENT DU JEU-CONCOURS

Le seul fait de participer à ce Jeu-Concours entraîne l'acceptation du présent règlement dans son intégralité et sans aucune réserve.

En application de l'article L121-38 du code de la consommation, le présent règlement est déposé à la SCP DARRICAU PECASTAING, Huissiers de Justice Associés, 4/6 Place Constantin Pecqueur, 75018 PARIS. Le règlement est consultable sur le site Internet de l'étude http://www.etude-dp.fr dans la rubrique « jeux concours » puis « Consulter les règlements de jeux-concours ».

Ce dernier est également consultable au sein de la SAS Chez Jenny ou encore disponible sur simple demande par courrier au siège de la société organisatrice à l'adresse suivante : SA Financière Frères Blanc, Service Communication Jeu-Concours « 80 ans Chez Jenny », Carré Pleyel - Immeuble Thalie – 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis. Vous pouvez également obtenir le remboursement des frais d'affranchissement de demande de règlement. Le remboursement sera effectué uniquement par timbre postal au tarif lent en vigueur.

Les modalités du Jeu-Concours, de même que les lots offerts aux gagnants, ne peuvent donner lieu à aucune contestation d'aucune sorte. La société organisatrice se réserve le droit de poursuivre par tout moyen toute tentative de détournement du présent règlement et notamment en cas de communications d'informations erronées. Tout contrevenant à l'un ou plusieurs articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au Jeu-Concours et également du prix qu'il aurait pu éventuellement gagner.

## ARTICLE 8: INTERRUPTION, ANNULATION OU PROROGATION DU JEU

La société organisatrice se réserve le droit d'interrompre, d'annuler ou de proroger le Jeu-Concours en tout temps si les circonstances l'exigeaient.

La société organisatrice ne saurait donc être responsable au cas où ce Jeu-Concours viendrait à être reporté ou annulé pour cause de force majeure, de fraude ou de tout autre cause indépendante de sa volonté.

## **ARTICLE 9**: COMMUNICATION & DEMANDES TELEPHONIQUES

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique relative aux modalités du Jeu-Concours, à l'interprétation et l'application du présent règlement et / ou à la liste des gagnants. Dans un souci de confidentialité, il ne sera fait aucune communication du nom des gagnants par téléphone.

## **ARTICLE 10**: INFORMATIQUE ET LIBERTES

Pour participer à ce jeu, les joueurs doivent nécessairement fournir certaines informations personnelles les concernant (nom, prénom, adresse, téléphone, email...). Ces informations sont enregistrées et sauvegardées dans un fichier informatique et sont nécessaires à la prise en compte de leur participation, à la détermination des gagnants et à l'attribution de leurs prix. Ces informations sont destinées à la société organisatrice qui se réserve le droit d'utiliser ces informations pour contacter directement les participants au jeu.

Conformément à la loi 78-17 du 6 janvier 1978, complétée par le décret du 20 octobre 2005, relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, les participants bénéficient à tout moment d'un droit d'accès, de rectification et suppressions des données les concernant. Pour exercer ces droits, les joueurs devront en faire la demande par courrier à la société organisatrice : SA

Financière Frères Blanc, Service Communication - Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis.

# ARTICLE 11: UNICITE DU JEU - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.

# **ARTICLE 12: INTERPRETATION**

Toute question d'application ou d'interprétation du Règlement, ou toute question imprévue qui viendrait à se poser, sera tranchée souverainement, selon la nature de la question, par la société organisatrice dans le respect de la législation française.

Dénomination sociale et adresse du siège social	Enseigne commerciale et adresse de l'établissement
SAS AU PIED DE COCHON Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	AU PIED DE COCHON 6, Rue coquillère 75001 PARIS
SAS 4 BD DES CAPUCINES Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LE GRAND CAFE 4, Bd des Capucines 75009 PARIS
SAS 39 CHAMPS ELYSEES Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	L'ALSACE 39, Av. des Champs Elysées 75008 PARIS
SAS CHARLOT LE ROI DES COQUILLAGES Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	CHARLOT 81, Bd de Clichy 75009 PARIS
SAS LA FERMETTE MARBEUF Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LA FERMETTE MARBEUF 5, Rue Marbeuf 75008 PARIS
SAS 13 COMEDIE Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LE PROCOPE 13, Rue de L'Anc. Comédie 75006 PARIS
SAS 24 ITALIENS Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	GRAND B 24, Bd des Italiens 75009 PARIS
SAS BRASSERIE LA LORRAINE Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LA LORRAINE 2, Place des Ternes 75008 Paris
SAS LE PETIT ZINC Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LE PETIT ZINC 11, Rue St -Benoit 75006 Paris
SAS CHEZ JENNY Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	CHEZ JENNY 39, Bd du Temple 75003 Paris
SNC 91 GOUVION ST CYR Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	LE SUD 91, Bd Gouvion Saint-Cyr 75017 Paris
SAS BIRKA Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	COPENHAGUE - FLORA DANIKA BUTIK DANIKA 142, Av. des Champs Elyséees 75008 Paris
SARL LA BRASSERIE DE LA MER 7, Place d'Armes 1136 Luxembourg	LA LORRAINE 7, Place d'Armes 1136 Luxembourg
SA SEBA Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	BAR ANDRE 5, Rue St-Jean du Pérot 17 000 La Rochelle
SAS CHEZ CLEMENT Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	Chez Clément OPERA 17, Bd des Capucines 75002 Paris

	Chez Clément MAILLOT 99, Bd Gouvion St-Cyr 75017 Paris
	Chez Clément ELYSEES 123, Av. des Champs-Elysées 75008 Paris
	Chez Clément VERSAILLES 407, Rue de Vaugirard 75015 Paris
	Chez Clément MONTPARNASSE 106, Bd Montparnasse 75014 Paris
	Chez Clément WAGRAM 47, Av. de Wagram 75017 Paris
	Chez Clément BASTILLE 21, Bd Beaumarchais 75004 Paris
	Chez Clément BOULOGNE 98, Av. Edouard Vaillant 92100 Boulogne
	Chez Clément BOUGIVAL 15, bis Quai Rennequin Sualem 78380 Bougival
	Chez Clément SAINT-MICHEL 9 Pl. St-André-Des-Arts 75006 Paris
	Chez Clément PETIT CLAMART 1, Av. du Général Eisenhower 92140 Petit-Clamart
EINANCIEDE EDEDES DI ANC	
FINANCIERE FRERES BLANC Carré Pleyel - Immeuble Thalie - 5, rue Pleyel 93200 Saint-Denis	SIEGE SOCIAL